

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juillet 2020

N° 2020-83

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	62
Qui ont pris part à la délibération :	54
	Dont 7 procurations
Votes pour : 54	
Vote(s) contre : 0	
Abstention(s) : 0	
Date de la convocation :	24 juillet 2020

Présents votants (47) : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, SAJOUS Sébastien, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, GRANGE Jean-Baptiste, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, CASTERAN David, MALERE Hélène, LLOP Frédéric, ROUSSELET Christiane, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, FINES Frédéric, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, MUR François, LANTENANT Boris, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, DUPREZ Jean-Pierre, BRUN Didier, HELARY Yann, AIZIER Philippe, DARAN René, MIR André, NARS Aline, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : CASPAR Elvire, ROUSSEL Jean-Claude, REY Sylvie, SOULE-ARTOZOUL Rosa

Absents (8) : GISTAU Patrick, SAINT PASTEUR Marcel, ESCOULA Bernard, CARTAN Olivier, GAY Eric, ROBIN Isabelle, JARENO Sandra, BOURREC Christophe

Procurations (7) :

DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre
DUNAN Anne à GRANGE Jean-Baptiste
ARMANET Henri à LACAZE Noël
CHAZOTTES Michel à DUBARRY Jean-Bertrand
LEGOFF Stéphanie à HELARY Yann
OZUN Benjamin à BRUNET André
SALAT Jacques à MIR André

OBJET : Communauté de
Communes Aure Louron – ANC
– budget primitif 2020

Monsieur Alain DUBERNARD a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président présente le projet de budget pour l'exercice 2020.

La commission « Finances » réunie le 22 juillet dernier a approuvé ce projet de budget.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT inscrirait un montant de **50 390 €** tant en Dépenses qu'en Recettes.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT inscrirait un montant de **3 886,28 €** tant en dépenses qu'en recettes.

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire approuve le budget primitif ANC 2020 tel que présenté par Monsieur le Président.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU